



*NE DOIT PAS ETRE DIFFUSE AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE*

**BNP Paribas lance l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription pour un montant de 5,5 milliards d'euros destinée à financer en partie l'acquisition de Banca Nazionale del Lavoro (« BNL »).**

**Une augmentation de capital garantie qui préserve les intérêts des actionnaires de BNP Paribas. Une parité simple de 1 action nouvelle pour 10 actions existantes avec un prix de souscription de 65,40 euros par action nouvelle.**

Le 3 février dernier, BNP Paribas a annoncé son intention d'acquérir un acteur bancaire majeur en Italie, BNL, et a indiqué que le Groupe envisageait de financer cet investissement par une émission d'actions d'environ 5,5 milliards d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS ») pour ses actionnaires, par une émission de fonds propres hybrides d'environ 2 milliards d'euros et par ses propres ressources pour le solde. Ces émissions permettront à BNP Paribas de maintenir son ratio « tier one » au-dessus de 7%. Le 9 février, le Conseil d'administration de BNP Paribas a approuvé à l'unanimité le projet d'acquisition.

C'est dans ce cadre que BNP Paribas lance aujourd'hui une augmentation de capital de 5,5 milliards d'euros par création de 84 033 110 actions nouvelles, réalisée avec maintien des DPS au profit de ses actionnaires, à raison d'un DPS par action détenue.

La période de souscription des actions nouvelles commencera le 7 mars 2006 et se terminera le 20 mars 2006 inclus. Durant cette période, les DPS seront cotés et négociables sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

10 DPS permettront de souscrire à 1 action nouvelle, au prix de 65,40 euros par action nouvelle.

Les souscriptions à titre réductible seront admises.

L'offre sera ouverte au public en France.

Le règlement-livraison et la cotation des actions nouvelles devraient intervenir le 31 mars 2006.

Les actions nouvelles porteront jouissance au 1er janvier 2006. Elles donneront droit aux dividendes versés au titre de l'exercice 2006 et des exercices suivants.

Elles seront admises sur le marché Eurolist d'Euronext Paris sur une seconde ligne de cotation jusqu'à la mise en paiement du dividende au titre de l'exercice 2005, prévue le 31 mai 2006 sous réserve de l'accord de l'Assemblée générale mixte des actionnaires. Elles seront ensuite assimilables aux actions existantes déjà négociées sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

Le groupe AXA, actionnaire de BNP Paribas à hauteur de 5,7%, a déclaré avoir l'intention de souscrire à titre irréductible à l'augmentation de capital par exercice de la totalité de ses DPS.

L'opération est dirigée par BNP Paribas en tant que Coordinateur Global, Chef de File – Teneur de Livre et Goldman Sachs International, Chef de File – Teneur de Livre. Elle est garantie par un syndicat bancaire.



## **Service financier**

BNP Paribas Securities Services

## **Syndicat bancaire**

BNP Paribas, Goldman Sachs International, Mediobanca S.p.A, CALYON, Credit Suisse, JPMorgan, UBS Investment Bank, Lazard-IXIS, Natexis Bleichroeder, Nomura International

## **Information du public**

Un numéro vert est mis à la disposition du public : 0 800 46 47 48. Du lundi au vendredi de 7h à 20h, des conseillers répondent à l'ensemble des questions concernant les modalités de l'augmentation de capital. Toutes les informations concernant les modalités de souscription seront également disponibles sur Internet : « [invest.bnpparibas.com](http://invest.bnpparibas.com) »

Un prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n°06-055 en date du 2 mars 2006 est disponible sans frais au siège social de BNP Paribas, auprès des intermédiaires financiers ainsi que sur les sites Internet de BNP Paribas (« [invest.bnpparibas.com](http://invest.bnpparibas.com) ») et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Ce prospectus est composé du document de référence déposé auprès de l'AMF le 22 février 2006 sous le numéro D.06-0075 et d'une note d'opération.

BNP Paribas attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risque figurant dans le prospectus visé par l'AMF.

### **Contacts presse :**

Antoine Sire (+ 33) 1 40 14 21 06 [antoine.sire@bnpparibas.com](mailto:antoine.sire@bnpparibas.com)  
Michèle Sicard (+33) 1 40 14 70 61 [michele.sicard@bnpparibas.com](mailto:michele.sicard@bnpparibas.com)  
Carine Lauru (+33) 1 42 98 15 91 [carine.lauru@bnpparibas.com](mailto:carine.lauru@bnpparibas.com)  
Céline Castex (+33) 1 40 14 65 16 [celine.castex@bnpparibas.com](mailto:celine.castex@bnpparibas.com)  
Hélène Regnard (+33) 1 40 14 65 14 [helene.regnard@bnpparibas.com](mailto:helene.regnard@bnpparibas.com)  
Christelle Maldaque (+33) 1 42 98 56 48 [christelle.maldaque@bnpparibas.com](mailto:christelle.maldaque@bnpparibas.com)

*Ce document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus.*

*Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions, tout Etat des Etats-Unis et le District de Columbia), en Australie, au Canada ou au Japon.*

*La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur.*

*Ce communiqué ne constitue pas et ne fait pas partie d'une offre ou d'une invitation de vente ou d'émission, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act"), et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption à l'obligation d'enregistrement prévue par le Securities Act. Il n'y aura pas d'offre au public de valeurs mobilières aux Etats-Unis.*